



The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search
<http://ageconsearch.umn.edu>
aesearch@umn.edu

Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Des circuits courts pour l'aide alimentaire ? Hybridation de régulations dans un marché expérimental en Languedoc-Roussillon

Ronan LE VELLY*, Dominique PATUREL**

* Montpellier SupAgro, UMR 0951 Innovation, F-34060 Montpellier Cedex 2, France.

e-mail : lenelly@supagro.inra.fr

**INRA, UMR0951 Innovation, F-34060 Montpellier, France

Résumé – Cet article décrit la conception et la mise en œuvre d'un dispositif expérimental visant à approvisionner en fruits et légumes frais régionaux les Restos du Cœur de l'Hérault. Il relate le processus qui a conduit différents acteurs, y compris la co-auteure de l'article, à s'engager dans ce projet et montre que le dispositif de mise en marché retenu est un résultat de leurs attentes et contraintes respectives. Les auteurs montrent ensuite que le circuit court établi est caractérisé par des modifications partielles du travail des Restos du Cœur et par une importante activité de régulation des intermédiaires commerciaux. L'expérimentation donne au final à voir une hybridation entre des régulations innovantes, visant à relocaliser les flux de denrées alimentaires, et des régulations préexistantes, marquées par l'intermédiation commerciale, l'homogénéité des produits et la recherche de prix bas.

Mots-clés : aide alimentaire, circuits courts, marché, systèmes alimentaires localisés

Combining short food supply chains and food aid? Hybridization of regulations in an experimental market in Languedoc-Roussillon (France)

Abstract – This paper describes the design and implementation of an experimental device aiming to supply local fruits and vegetables to food aid recipients in the area of Montpellier in France. It reports the process that led various actors, including one of the authors of the paper, to get involved in the project and shows that the market device they established was a result of their expectations and constraints.

Remerciements – Nous remercions l'ensemble des partenaires de ce dispositif de marché expérimental. Leur implication a rendu possible non seulement notre enquête mais l'objet même de notre recherche. Nous adressons également nos remerciements à Fanny Demarque et Matthias Fattet pour la qualité exceptionnelle de leur travail, ainsi qu'à nos collègues Yuna Chiffolleau et Agnès Gauche qui ont accompagné certaines étapes de ce projet. Merci enfin à Jean-Pierre Bréchet, Nathalie Colin, Virginie Grzesiak et les évaluateurs de la *Revue d'Études en Agriculture et Environnement* pour leurs remarques sur les précédentes versions de ce texte, et à tous ceux qui nous ont fait part de leurs commentaires lors des 6^e Journées de recherches en sciences sociales SFER-INRA-Cirad à Toulouse en décembre 2012.

The authors then show that the short food supply chain that has been implemented is characterized by small modifications of the work in the food aid centres of the Restos du Cœur and by an important organizational work undertaken by commercial intermediaries. One can finally see in this experiment a hybridization of some innovating organizing activities, intended to relocate food, with some existing organizing activities, marked by commercial intermediation, product homogeneity and low prices.

Keywords: Food aid, Short food supply chains, Market, Local food systems

Classification JEL: Q10, Z13

1. Introduction

Dans cet article, nous allons rendre compte d'une expérimentation menée en Languedoc-Roussillon visant à introduire des fruits et légumes frais régionaux dans les approvisionnements d'un opérateur de l'aide alimentaire, les Restos du Cœur.¹ Cette expérimentation nous semble intéressante pour deux raisons.

Premièrement, ce sont ses mobiles qui méritent d'être étudiés. En l'occurrence, le projet que nous allons décrire a été initié par la chercheure co-auteure de cet article, et a été ensuite porté et soutenu par des acteurs très divers, de la présidente des Restos du Cœur de l'Hérault au directeur du Marché d'Intérêt National de Montpellier, en passant par des agents de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF). En cherchant à comprendre leurs motivations respectives, notre travail s'inscrit alors dans la continuité des recherches menées sur les bénéfices attribués à la relocalisation des systèmes alimentaires (Hinrichs, 2003 ; DuPuis et Goodman, 2005), tout en adoptant un point de vue relativement original. Beaucoup de ces travaux s'appuient ainsi sur la lecture des documents produits par les promoteurs du « Manger local » (Allen et Hinrichs, 2007) et sur la conduite d'entretiens compréhensifs avec des agriculteurs et des consommateurs engagés dans des circuits courts (Holloway et Kneafsey, 2000 ; Kirwan, 2004 ; Merle et Piotrowski, 2012). Pour notre part, nous allons étudier les mobiles de la relocalisation tels qu'ils se sont exprimés dans le cours des actions auxquelles nous avons participé. Nous pensons qu'une telle approche évite les biais d'une analyse trop centrée sur les discours, qui tend à perdre de vue la réalité des pratiques et à surestimer l'importance des ruptures opérées (Desage et Godard, 2005). Elle permet aussi de prendre conscience qu'un tel projet de relocalisation ne fait pas forcément sens pour tout le monde. L'expérimentation menée dans le Languedoc-Roussillon a été conçue au croisement des attentes respectives de ses promoteurs, notamment en matière de fraîcheur et de diversité des denrées distribuées, mais elle a aussi fait face à des réticences : des acteurs de l'aide alimentaire ont affirmé d'autres priorités, centrées sur la satisfaction à moindre coût des besoins d'un nombre croissant de bénéficiaires.² Le fait est que les enjeux généralement associés aux circuits courts, tels que le développement de liens entre producteurs et consommateurs, ne font pas partie de ceux habituellement poursuivis par les opérateurs de l'aide alimentaire. C'est alors la pertinence même de la relocalisation que cette expérimentation a mise à l'épreuve.

¹ Les Restos du Cœur est une association créée en France en 1985. Elle a pour but d'apporter une aide aux personnes en situation de pauvreté, notamment en leur offrant gratuitement de la nourriture. En 2011-2012, les Restos du Cœur (2012) annoncent avoir accueilli 870 000 personnes et distribué 115 millions de repas.

² Dans le texte, nous mobiliserons de façon équivalente les termes de « bénéficiaire », utilisé par les acteurs français de l'aide alimentaire, et d'« usager », symboliquement plus neutre. Selon le ministère de l'Agriculture, il y aurait en 2011 en France 3,2 millions de personnes utilisant l'aide alimentaire, 500 000 de plus que cinq ans auparavant.

L'intérêt de cette expérimentation mise en œuvre pendant la campagne hivernale de 2011-2012 réside aussi dans le fait qu'elle a été menée à son terme. L'enjeu est alors d'étudier la nature et les effets du dispositif expérimental retenu. Cet enjeu est d'autant plus important que les démarches couplant aide alimentaire et circuits courts sont rares. Même si rien ne permet d'affirmer que les circuits courts concernent seulement les populations aisées, les initiatives visant spécifiquement l'accès des plus pauvres, comme des systèmes de panier à prix différenciés, demeurent exceptionnelles (Paturel, 2010 ; Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique, 2011 ; Réseau Rural Français, 2011). Surtout, les circuits de marchandises de l'aide alimentaire sont généralement des circuits intermédiaires et non-territorialisés. Des agriculteurs locaux, à titre individuel ou collectif, font parfois don aux organisations de l'aide alimentaire d'une partie de leur production, mais cela constitue une quantité négligeable en comparaison de ce que ces dernières reçoivent ou achètent via des circuits longs (Le Crom et Retière, 2003 ; Chiffolleau et Paturel, 2010 ; Conseil National de l'Alimentation, 2012). Enfin, ce sont les différences profondes de modes d'organisation propres aux circuits courts et à l'aide alimentaire qui interrogent. Les circuits courts sont certes marqués par une forte diversité, allant même au-delà des formes localisées qui nous intéressent dans cet article.³ Néanmoins, certaines de leurs caractéristiques communes, telles que la personnalisation des relations commerciales ou la recherche de prix rémunérateurs, semblent *a priori* peu compatibles avec les logiques de rationalisation et de maîtrise des coûts qui caractérisent les approvisionnements de l'aide alimentaire. S'il est communément admis que les circuits courts incarnent des formes d'alternative à la grande distribution, les circuits de l'aide alimentaire semblent au contraire en être très proches. Autant que la pertinence, c'est alors la possibilité d'une association entre circuits courts et aide alimentaire que l'expérimentation a permis d'étudier.

Trois temps vont structurer notre développement. Dans une première partie, nous préciserons les conditions de notre recherche et le cadre d'analyse sur lequel s'appuie notre compte rendu. Dans une deuxième partie, nous décrirons le processus qui a conduit différents acteurs, y compris la co-auteure de cet article, à participer à l'expérimentation décrite. Il apparaîtra que

³ Depuis le Plan d'action pour développer les circuits courts du Ministère de l'Agriculture (2009), les circuits courts alimentaires sont généralement définis par la présence de zéro ou un intermédiaire entre le producteur et le consommateur. Cette définition, volontairement inclusive, renvoie à des formes très variées de circuits, directs ou intermédiaires, initiés par des producteurs et/ou des consommateurs, de façon individuelle ou collective (Chaffotte et Chiffolleau, 2007). Elle ne statue pas sur la distance parcourue par les produits, même si dans l'esprit de beaucoup d'acteurs promouvant les circuits courts, ceux-ci sont caractérisés par une proximité géographique. Dans cet article, nous adoptons également cette définition, qui invite à questionner les circuits courts autant au regard des bénéfices généraux qui leur sont attribués que des modalités d'organisation hétérogènes qui caractérisent les pratiques.

si le projet de relocalisation a fait sens pour certains, cela a été moins le cas pour d'autres. Dans tous les cas, nous restituons leur engagement au regard de leurs motivations personnelles mais aussi de leurs contraintes et de leurs marges de manœuvre. Le dispositif de mise en marché retenu sera alors décrit comme une réponse au croisement de ces motivations, réticences, contraintes et possibles. Il s'agira enfin d'appréhender les effets de ce dispositif, aussi bien sur le fonctionnement de l'aide alimentaire que sur le mode de commercialisation en circuits courts. En quoi le souhait du local a-t-il induit une évolution des circuits d'approvisionnement des Restos du Cœur ? Quelles formes ont pris les circuits courts établis dans ce cadre ? Dans une troisième partie, nous décrirons les caractéristiques du circuit mis en œuvre pour répondre aux contraintes de l'aide alimentaire. Plus qu'une modalité d'approvisionnement totalement renouvelée par l'objectif de la relocalisation, le marché expérimental des Restos du Cœur de l'Hérault donnera alors à voir une hybridation entre des régulations innovantes, visant à relocaliser les flux de denrées alimentaires, et des régulations préexistantes, marquées par une recherche de prix bas, une relative homogénéité des produits et une intermédiation commerciale.

2. Conditions de l'enquête et cadre d'analyse

Cet article résulte d'une démarche de recherche-intervention qui mêle de façon continue activité d'enquête et participation active (David, 2000). La co-auteure de cet article a ainsi eu un rôle important dans la genèse de l'expérimentation, la conception du dispositif et son évaluation (*Cf. 3.1.*). Concrètement, son action a constitué dans l'organisation et/ou la participation à une quinzaine de réunions avec les autres acteurs de l'expérimentation, l'établissement de liens entre certains d'entre eux et la rédaction de documents marquant des étapes de l'avancement du projet et la consolidation du collectif. Elle a également encadré deux chercheurs contractuels sur deux missions de 3 et 5 mois, aux printemps 2011 et 2012. Dans le cadre de la première, des observations et des rencontres ont été menées pour parvenir à la rédaction d'une étude de faisabilité et du cahier des charges de l'expérimentation (Paturel et Demarque, 2011). La seconde mission a consisté à en suivre le déroulement et en évaluer certains effets. Pour cela, de nombreuses observations directes et une trentaine d'entretiens semi-directifs ont été réalisés. L'ensemble du spectre des acteurs du dispositif a été interviewé (8 producteurs, 4 salariés du Marché d'Intérêt National de Montpellier, 2 grossistes, le responsable de l'entrepôt départemental et 10 responsables de centres de distribution des Restos du Cœur) et plusieurs d'entre eux l'ont été à plusieurs reprises. Ce travail a débouché sur la production d'un rapport écrit, validé par les principaux protagonistes, où sont détaillés de façon systématique les enseignements de l'expérimentation (Fattet et Paturel, 2012).

Ces actions n'ont aucunement été envisagées comme relevant de l'expertise et de l'ingénierie. Il ne s'est pas agi d'élaborer des diagnostics et

des solutions, mais d'engager une démarche de dialogue et de coopération avec les acteurs qui ont progressivement pris part au projet. De la même façon, les finalités et les modalités de l'expérimentation décrite dans l'article n'étaient pas déterminées au préalable ; elles se sont précisées chemin faisant. La recherche a également été pensée comme un processus ouvert, influencé par les réalités du terrain et les rencontres opérées. Pour la chercheure, cela supposait d'adopter une position non pas de rupture mais d'attention aux actions et aux vécus des différents individus, y compris d'elle-même (Paturel, 2008). En particulier, si cet article se veut être un témoin fidèle des processus effectués, il doit aussi être lu comme le résultat des préoccupations de ses auteurs, notamment du premier qui l'a rédigé en échangeant avec la seconde.

Le cadre d'analyse qui a prévalu pour cette rédaction est inspiré de la sociologie de l'action organisée de Jean-Daniel Reynaud, Erhard Friedberg et Michel Crozier (Crozier et Friedberg, 1977 ; Friedberg, 1993 ; Reynaud, 1997 ; Terssac, 2003). Nous avons dans un précédent article, consacré à l'approvisionnement bio et local de la restauration collective, montré comment cette sociologie pouvait être appliquée à l'étude des marchés (Le Velly et Bréchet, 2011). Une telle approche implique de considérer que les circuits de commercialisation et d'approvisionnement sont le résultat de la confrontation de multiples activités de régulation. Ces activités sont tout d'abord multiples dans leurs formes : la constitution et le fonctionnement des circuits marchands sont le résultat de l'établissement de règles formelles (règlements, procédures...), de relations stabilisées (partenariats...), d'équipements matériels (espaces de vente, outils de gestion...), de routines et de conventions (définitions de la qualité...).⁴ Elles sont également multiples en ce qu'elles sont entreprises à des échelles différentes, sur des temps plus ou moins longs, de façon plus ou moins cohérente ou contradictoire. C'est ainsi, par exemple, que dans certains cas d'approvisionnement local de la restauration collective des ajustements sont localement négociés pour contourner les prescriptions du code des marchés publics établies au niveau communautaire. Comme le montre ce dernier exemple, mettre l'accent sur la confrontation des activités de régulation vise aussi à insister sur la pluralité des acteurs qui en sont porteurs. Il s'agit alors de rendre compte aussi bien de la capacité d'innovation des uns et des autres que des contraintes et des marges de manœuvre du jeu dans lequel ils s'inscrivent. Étudier un dispositif de marché expérimental, tel que celui que nous présentons dans cet article, implique finalement d'être attentif à l'état initial du système d'action concret, aux activités de régulation qui contribuent à l'élaboration d'une nouvelle organisation du marché, et aux activités de régulation qui s'adjoignent ensuite lors de sa mise en œuvre.

⁴ Pour ces éléments, aujourd'hui clairement établis par la sociologie des marchés, nous renvoyons à l'ouvrage de synthèse que nous avons rédigé : Le Velly, 2012.

3. Un dispositif de marché expérimental à la fois fondement, résultat et cadre de l'action collective

Le dispositif du marché expérimental mis en place n'était en rien écrit à l'avance. Il n'a été ni la reproduction à l'identique d'un modèle éprouvé par ailleurs, ni une solution pensée et imposée par la chercheure de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) co-auteure de cet article. Rien ne justifie non plus de supposer qu'il ait été une réponse parfaitement efficiente aux contingences locales (Friedberg, 1993). Nous proposons plutôt de considérer ce dispositif comme le résultat de la confrontation située d'acteurs, porteurs d'activités de régulation différentes, qui s'y sont progressivement associés. Le projet d'un approvisionnement local expérimental est alors à plusieurs égards affaire d'action collective (Bréchet et Desreumaux, 2005) : c'est d'abord autour de lui que se sont fédérées des énergies, qui ont débouché sur la conception d'un dispositif de marché singulier, qui à son tour est venu cadrer l'action des participants à l'expérimentation. Pour pleinement comprendre la forme singulière du dispositif établi (3.2.), il convient alors d'en restituer la genèse (3.1.).

3.1. Un projet au croisement d'acteurs, d'attentes et de régulations

Dans cette section, nous allons rendre compte de façon relativement détaillée des façons par lesquelles différents acteurs ont pris part au projet avant de s'accorder sur le cahier des charges de l'expérimentation. Pour chacun d'entre eux, nous rendrons compte de leurs motivations : pourquoi ont-ils cherché à développer un approvisionnement local ? Mais, nous serons également attentifs à leurs contraintes et leurs marges de manœuvre : même si le marché expérimental mis en œuvre témoigne au final d'une capacité créatrice, il est aussi un résultat des régulations initiales dans lesquelles les actions ont été engagées. Cette section mettra en avant que les acteurs du projet ne partageaient pas forcément les mêmes attentes, et que d'autres ont manifesté des réticences. Le dispositif expérimental finalement élaboré est le fruit de ces motivations et réticences, de ces contraintes et marges de manœuvre.

Sans la concevoir comme l'entrepreneur unique d'une solution identifiée, il nous semble possible d'identifier la chercheure de l'INRA co-auteure de cet article comme étant à l'initiative du projet. En 2008, lors de son arrivée dans l'Unité Mixte de Recherche Innovation, elle a été amenée à se positionner sur les thématiques qui y étaient développées. En raison de son passé professionnel dans l'intervention sociale et de ses aspirations intellectuelles pour les questions de justice sociale, elle s'est tournée vers l'étude de l'accès des populations précaires aux circuits courts alimentaires. Cette question avait déjà fait l'objet de recherches au sein du laboratoire. Depuis 2005, une autre chercheure avait ainsi coordonné deux projets de recherche successifs centrés sur le lien entre circuits courts et réduction des inégalités. De ce fait, l'accès des populations pauvres aux circuits courts faisait partie des questions identifiées dans le projet scientifique du laboratoire, et plusieurs acteurs régionaux de ce

dossier étaient déjà bien identifiés. L'auteure de cet article a donc pu s'engager dans cette voie.

Le lien avec les acteurs de l'aide alimentaire ne s'est pas établi facilement. La chercheure souhaitait ainsi les questionner sur la façon dont ils conçoivent l'aide alimentaire, en ayant le sentiment qu'ils l'appréhendent plus selon des logiques de charité que de justice, et sur les implications en matière de durabilité de leurs schémas d'approvisionnement, similaires à ceux de la grande distribution. Pour elle, travailler sur un approvisionnement local était alors une façon d'amener à réfléchir à la situation des agriculteurs qui produisent les denrées distribuées et sur le droit des usagers à une alimentation de qualité. Or, pour la plupart des acteurs de l'aide alimentaire, une telle interpellation n'avait pas lieu d'être, en comparaison de l'urgence de répondre aux besoins des familles bénéficiaires et de l'impératif d'organiser efficacement les circuits. Mais le contact s'est tout de même établi avec un bénévole responsable du Jardin du Cœur de l'Hérault, une structure d'insertion par le maraîchage dépendant des Restos du Cœur. Ce dernier lui a alors conseillé de rencontrer la présidente départementale des Restos du Cœur.

Les discussions entre la chercheure de l'INRA et la présidente des Restos du Cœur de l'Hérault, auxquelles s'est rapidement joint le bénévole en charge de la logistique des fruits et légumes de l'entrepôt départemental de l'association, ont généré un premier noyau porteur du projet d'approvisionnement local. Tous trois se sont retrouvés dans le souhait d'engager une démarche qui permette d'une part d'améliorer la qualité des denrées offertes aux usagers de l'aide et d'autre part d'aborder la question de la pauvreté des agriculteurs et de contribuer au développement de l'agriculture régionale. Ce second volet renvoyait à des préoccupations personnelles des deux bénévoles des Restos du Cœur, mais il était loin d'être partagé par tous les membres de l'association. D'autres responsables locaux, que la chercheure de l'INRA avait essayé d'associer, avaient même fait part de leur désintérêt pour les problématiques agricoles. De nouveau, nous faisons le constat du poids des régulations existantes : les bénéfices des circuits courts pour l'agriculture locale ne font pas forcément sens pour les militants de l'aide alimentaire, au moins dans un premier temps. Les initiateurs du projet ont alors mis en avant d'autres avantages lorsque les discussions ont été engagées avec la direction de l'association nationale des Restos du Cœur.

Obtenir l'accord de l'association nationale était en effet indispensable pour poursuivre le projet. Même si les associations locales des Restos du Cœur sont juridiquement autonomes de l'association nationale, elles lui sont liées par un contrat d'agrément qui définit une série de règles de fonctionnement. Parmi celles-ci, il est établi que la gestion des approvisionnements se fait au niveau national. Les Restos du Cœur sont ainsi caractérisés par d'importantes ressources financières, issues majoritairement des dons et des legs reçus, indépendantes du Programme Européen d'Aide aux plus Démunis (PEAD) et du Plan National d'Aide Alimentaire (PNAA), qui

leur permettent d'acheter directement 71 % de leurs denrées alimentaires (Conseil national de l'alimentation, 2012 ; Restos du Cœur, 2012). Si ce fait accroît le champ des possibles, il n'induit pas de réelles marges de manœuvre pour le développement d'approvisionnements locaux. Les achats de denrées alimentaires de l'ensemble du réseau sont ainsi négociés de façon centralisée par le Service national des approvisionnements, qui passe des appels d'offres et établit des contrats avec une centaine de fournisseurs, entreprises de la distribution ou de l'industrie agroalimentaires. Cette organisation, calquée sur celle des grandes entreprises du secteur marchand (Le Crom et Retière, 2003 ; Ughetto et Combes, 2010), a été souhaitée par la direction des Restos du Cœur. Elle vise à peser sur les relations commerciales et obtenir des prix bas, garantir la sécurité sanitaire et la traçabilité des produits, et satisfaire aux demandes de professionnalisation et de transparence de l'organisme de contrôle qu'est la Cour des comptes.

Dans cette organisation, les groupes locaux ne peuvent donc pas acheter eux-mêmes de denrées alimentaires. Face à cette « régulation de contrôle » (Reynaud, 1997), des négociations ont alors été engagées entre la chercheuse de l'INRA et la direction du service national d'approvisionnement des Restos du Cœur, et entre la présidente des Restos du Cœur de l'Hérault et le conseil d'administration de l'association nationale. Leur argument, qui a finalement amené à autoriser l'expérimentation, a été celui de l'amélioration de la qualité des denrées. Elles ont expliqué qu'un approvisionnement de proximité pour les fruits et légumes permettrait un surcroît de fraîcheur et par là même une meilleure qualité nutritionnelle. Cet argument n'aurait peut-être pas convaincu quelques années auparavant, mais depuis le milieu des années 2000, plusieurs études officielles ont mis sur agenda la question de l'équilibre nutritionnel de l'aide alimentaire, et les organisations se la sont fortement appropriée (*Cf. encadré 1*). Le projet héraultais est alors apparu comme étant compatible avec le souhait de l'association nationale des Restos du Cœur d'agir dans ce sens.

Encadré 1. La qualité nutritionnelle de l'alimentation des usagers de l'aide alimentaire

Les travaux portant sur l'alimentation des populations pauvres constituent une tradition de recherche importante (Caillavet *et al.*, 2006), mais ceux portant spécifiquement sur l'alimentation des usagers de l'aide alimentaire sont beaucoup plus rares et récents. En France, les deux premières études majeures, menées par des chercheurs en nutrition, ont été réalisées au milieu des années 2000. La première, nommée E3A (Enquête auprès des associations d'aide alimentaire) s'appuyait sur un questionnaire passé auprès de 187 associations. Entre autres résultats, elle a fait état d'une qualité nutritionnelle médiocre des denrées distribuées, non à même de compenser les manques des populations bénéficiaires, et a souligné une forte insuffisance des apports en fruits et légumes (Bellin-Lestienne *et al.*, 2005). La seconde, nommée ABENA (Alimentation et état nutritionnel

des bénéficiaires de l'aide alimentaire) reposait sur un questionnaire et un examen clinique et biologique réalisé auprès d'usagers (1 164 pour le questionnaire, 257 pour l'examen). Elle a confirmé que les régimes alimentaires des bénéficiaires étaient loin de satisfaire aux recommandations du Programme National Nutrition Santé (PNSS), tout particulièrement pour les produits laitiers, et plus encore pour les fruits et légumes (95 % de l'échantillon en consommait moins de 3,5 unités par jour, et près des deux tiers moins d'une unité par jour). Elle constatait en outre une fréquence élevée de pathologies (hypertension artérielle, obésité) liées à ces déséquilibres (Bellin-Lestienne *et al.*, 2007). À la suite de ces constats, diverses modifications ont été apportées dans l'organisation de l'aide alimentaire : élaboration d'un référentiel d'aide équilibrée (Darmon, 2008), ajout d'un critère de qualité nutritionnelle dans les appels d'offres du PEAD et du PNAA, expérimentations locales visant à accroître l'offre en fruits et légumes frais (Birlouez, 2009 ; Gaigi *et al.*, 2010).

La chercheure de l'INRA et la présidente des Restos du Cœur de l'Hérault ont dans le même temps reçu l'appui de la DRAAF du Languedoc-Roussillon, plus précisément du Service régional de l'alimentation (SRAL), au titre des actions du Programme National pour l'Alimentation. Elles étaient préalablement en contact avec les agents du SRAL de la DRAAF, en particulier dans le cadre de groupes de travail mis en œuvre dans ce qui s'appelait encore le Plan régional de l'offre alimentaire. Elles ont alors fait part de leur idée et la DRAAF a accepté de financer l'INRA, d'abord pour une étude de faisabilité, puis pour le suivi de l'expérimentation. Cet engagement des agents de la DRAAF a été d'autant plus possible qu'il était pleinement compatible avec deux des six objectifs du Plan régional de l'alimentation du Languedoc-Roussillon, « l'accès pour les plus démunis à une alimentation de qualité » et « le développement des circuits courts en région » (*Cf. encadré 2*). Le projet était également congruent avec les possibles en matière d'action de la DRAAF, caractérisés plus par de la facilitation et de la coordination de l'existant, que par le pilotage d'une politique étatique autonome (selon un modèle décrit par Duran et Thoenig, 1996 ; pour une application au PNSS, Hernandez et Messaoudène, 2010).

Encadré 2. Le Programme national pour l'alimentation et ses déclinaisons régionales

Le Programme national pour l'alimentation (PNA) résulte de la Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (2010). Il définit une série d'actions, réparties en quatre axes, renvoyant à une pluralité d'objectifs (développement de l'emploi, maintien des traditions culturelles, santé publique, protection de l'environnement...). Les DRAAF sont chargées, avec les services déconcentrés des autres ministères concernés, d'organiser la déclinaison et l'animation du PNA en région. Elles peuvent adapter et hiérarchiser les priorités définies nationalement,

en en référant aux Comités régionaux de l'alimentation (CRALIM). L'existence des CRALIM illustre « l'ouverture du jeu collectif » propre aux modalités actuelles d'intervention de l'État (Duran et Thoenig, 1996), puisqu'y participent outre différents services déconcentrés, des collectivités locales, des organisations professionnelles agricoles et agroalimentaires, des organismes de l'enseignement et de la recherche, et des associations (de consommateurs, d'aide alimentaire, d'éducation à l'alimentation...). En Languedoc-Roussillon, six axes d'action ont été validés dans ce cadre. Ils reprennent les grandes lignes du PNA, mais mettent aussi un accent particulier sur le développement des circuits courts : alors que ce point ne représente qu'une sous-section de l'axe « Améliorer l'offre alimentaire » du PNA, il constitue un axe à part entière du programme languedocien.

L'étude de faisabilité engagée au printemps 2011 a exploré plusieurs pistes pour associer circuits courts et aide alimentaire. L'idée de s'appuyer sur les Jardins du Cœur a d'abord été envisagée, mais elle a été vite rejetée en raison du manque de capacités de production de cette structure, prioritairement tournée vers l'insertion de ses travailleurs. Rapidement, les porteurs du projet ont alors sollicité les gestionnaires de Mercadis, le Marché d'intérêt national (MIN) de Montpellier. Ce choix répondait au fait que ses dirigeants avaient déjà manifesté auprès de la DRAAF et des chercheurs de l'INRA leur souhait d'être reconnus comme un acteur des circuits courts. Leur argument était que le MIN est déjà un lieu d'approvisionnement local, par la présence d'agriculteurs et de grossistes vendant des produits locaux aux restaurateurs et aux commerçants, et que le MIN offre les outils logistiques et les compétences professionnelles pour les développer plus encore. Pour comprendre ce discours, il faut avoir en mémoire que les MIN, surtout ceux de petite taille comme à Montpellier, connaissent des difficultés. Les flux de marchandises les contournent aujourd'hui massivement, leur utilité est contestée et la situation financière de leurs grossistes est souvent fragile (Bernard de Raymond, 2010 ; Durbiano, 1996). Pour les gestionnaires des MIN, être présent sur le dossier des circuits courts, et sur celui plus particulier de l'approvisionnement local des Restos du Cœur, était alors une façon de valoriser l'outil MIN et les grossistes qui y travaillent.

3.2. La définition du cahier des charges de l'expérimentation

Les discussions entre les gestionnaires du MIN, les chercheurs de l'INRA et les responsables des Restos du Cœur de l'Hérault ont fini de stabiliser le dispositif expérimental. Rapidement, une option fondamentale a été actée : ne pas travailler en direct avec des producteurs et s'appuyer sur les grossistes régionaux travaillant sur le site du MIN. Pour les porteurs du projet, il n'existe pas d'organisation de producteurs sur la région à même de fournir de façon régulière les Restos du Cœur. En outre, les dirigeants des Restos du Cœur souhaitaient ne pas compliquer le travail de leurs bénévoles et excluaient

de commander auprès de multiples fournisseurs. Le choix a alors été fait de s'engager vers un approvisionnement qui privilégie le caractère local plutôt que le caractère direct des « circuits courts », même si la présence d'un seul grossiste intermédiaire commercial n'exclut pas formellement de continuer à utiliser le terme (sous réserve bien entendu que les Restos du Cœur ne soient pas considérés comme un second intermédiaire, Cf. note 3).

La poursuite de l'étude de faisabilité a alors visé à prendre en compte les contraintes liées aux régulations existantes des parties prenantes. Par exemple, pour les Restos du Cœur, les faibles capacités de stockage de son entrepôt départemental et l'impératif de maîtrise des coûts imposaient un minimum de deux livraisons hebdomadaires et la fixation de prix d'achat identiques à ceux pratiqués avec ses fournisseurs nationaux. Il s'est également agi d'évaluer les capacités de la production locale. Pour cela, les producteurs n'ont pas été directement enquêtés. Les gestionnaires et des grossistes du MIN, ainsi qu'un conseiller de la chambre départementale d'agriculture, ont expliqué quelles productions régionales pouvaient facilement être livrées pendant la campagne hivernale. L'étude de faisabilité a enfin établi l'importance de « trouver un équilibre économique qui permette une rémunération correcte pour le producteur ». Cet objectif d'équité n'a pas été porté par les producteurs eux-mêmes, puisqu'ils n'ont pas participé à la conception du dispositif, mais par la chercheure de l'INRA qui s'est faite sur ce point leur porte-parole. Il a alors été acté que l'évaluation de l'expérimentation aborderait cette question.

Ces échanges se sont conclus par la production d'une étude de faisabilité, puis par la rédaction d'un cahier des charges. Ces documents, véritables « objets intermédiaires » (Vinck, 1999), ont cristallisé les choix passés et déterminé les conditions de l'expérimentation à venir : volumes (100 tonnes en tout) et gamme de produits (pommes, kiwis, carottes, salades, blettes, céleri branche, choux, navets, poireaux), délai (les 17 semaines de la campagne hivernale des Restos du Cœur), périmètre d'achat (la région Languedoc-Roussillon), modalités de livraison et conditionnement (colis de 10 kilogrammes, interdiction des sachets plastiques). Le cahier des charges ne proposait en outre aucune possibilité de négociation de prix entre les grossistes et les Restos du Cœur de l'Hérault : les prix devaient être identiques à ceux déterminés dans les appels d'offres nationaux. Comme ceux-ci n'étaient pas encore clos au moment de l'appel d'offres régional, le cahier des charges communiquait simplement à titre d'information les prix de la campagne précédente et établissait que « le fournisseur s'alignera sur les prix qui seront négociés lors de l'appel d'offres national pour la campagne 2011-2012 ». En revanche, le cahier des charges laissait une liberté aux grossistes sur différents points : le choix des producteurs régionaux qui les fourniront, le prix d'achat à ces producteurs et le calibre des produits livrés, sous réserve qu'il soit unique pour une livraison donnée. Enfin, il offrait aux grossistes la latitude de recourir à un approvisionnement extrarégional dans le cas où ils ne parviendraient pas à trouver les produits localement.

4. Ce que les circuits courts font à l'aide alimentaire, ce que l'aide alimentaire fait aux circuits courts.

Le cahier des charges a été décliné dans un appel d'offres, que l'association départementale des Restos du Cœur a soumis au printemps 2011 aux douze grossistes en fruits et légumes du MIN. Deux d'entre eux, ayant l'habitude de travailler avec des producteurs locaux, y ont répondu. Les gestionnaires du MIN, en accord avec les Restos du Cœur de l'Hérault, ont alors partagé les volumes du marché pour permettre aux deux grossistes de participer à l'expérimentation. Celle-ci a ensuite eu lieu pendant les 17 semaines prévues et a fait l'objet d'un suivi par l'INRA et par le MIN. Ce dernier était spécifiquement chargé d'assurer auprès des deux grossistes la traçabilité de l'origine des denrées et a produit les données chiffrées du bilan (Mercadis, 2012). Dans cette partie, nous allons restituer quelques observations marquantes du déroulement de cette expérimentation. Deux questionnements complémentaires viendront la structurer. Nous expliquerons tout d'abord en quoi le dispositif d'approvisionnement local a induit des modifications dans l'organisation des Restos du Cœur de l'Hérault (4.1.). Puis, nous nous intéresserons aux régulations qui composent le circuit court singulier établi dans ce cadre (4.2.).

4.1. L'approvisionnement des Restos du Cœur de l'Hérault entre régulations innovantes et maintien des régulations existantes

Le dispositif de marché expérimental avait été élaboré avec la visée de ne pas compliquer la tâche des bénévoles des Restos du Cœur et, de fait, l'approvisionnement local n'a pas occasionné de profondes modifications des régulations de l'entrepôt et des 33 centres de distribution du département⁵. Pour autant, certaines évolutions ont été constatées. Tout d'abord, contrairement à ce qui avait été imaginé, certains produits ont été livrés avec des tailles hétérogènes, les deux grossistes ne s'étant pas accordés sur le calibre. L'homogénéité est une exigence forte des approvisionnements des Restos du Cœur. Elle est importante dans l'entrepôt, pour aisément contrôler les quantités livrées, les redistribuer aux centres et les suivre informatiquement. Elle est aussi nécessaire dans les centres de distribution pour pouvoir attribuer aux produits proposés une valeur unique. Chaque bénéficiaire dispose ainsi d'un nombre de points à « dépenser », selon la composition de son foyer, et le plus simple consiste à valoriser à l'identique des portions homogènes de légumes, de viandes ou de produits laitiers. Face à des choux de différentes tailles, il a alors fallu revoir le système d'information et leur valorisation dans les centres (créer deux catégories de 0,5 et 1

⁵ En 2011-2012, les Restos du Cœur de l'Hérault annoncent avoir distribué 16 000 tonnes de denrées alimentaires, représentant 2 millions de repas, à 22 000 personnes (2 % de la population du département).

kilogramme). Des calibres anormalement gros, notamment pour les salades, ont également été constatés. Les bénévoles ne disposant pas de matériel pour en faire des portions, ils ont dû leur attribuer une valeur importante et se sont parfois sentis mal à l'aise de les proposer aux usagers disposant de peu de points.

L'expérimentation a également induit des hybridations dans l'origine des flux de denrées, couplant des régulations d'approvisionnement territoriales et non-territoriales. Pour une grande part, les fruits et légumes frais achetés dans le cadre de l'expérimentation l'ont été en région Languedoc-Roussillon. Une fois la campagne terminée, le MIN a établi que sur les 100 tonnes initialement visées, 85 ont effectivement été achetées auprès de 19 producteurs ou organisations de producteurs régionaux. La relocalisation est même plus effective encore : 67 tonnes provenaient du département de l'Hérault et les organisations fournisseurs n'étaient en moyenne éloignées que de 46 kilomètres de l'entrepôt des Restos du Cœur à Montpellier. Cela s'est accompagné d'une amélioration de la qualité des produits livrés. Lors de la campagne, l'association départementale des Restos du Cœur a interrogé les bénévoles des centres de distribution sur ce point. Ils ont rapporté un net accroissement de la fraîcheur des produits par rapport aux années précédentes. C'est particulièrement le cas pour les carottes, livrées à l'entrepôt en moyenne 6 jours après la récolte. Ce constat a été d'autant plus manifeste qu'en fin de campagne les carottes ne provenaient plus de la région et que du tri a dû de nouveau être effectué par les bénévoles pour écarter celles qui n'étaient pas présentables. Le dispositif a également permis l'apport d'un fruit (le kiwi) et d'un légume frais (la salade) qui n'avaient pas été proposés les années précédentes. Ce surplus de diversité semble avoir été apprécié, autant par les usagers de l'aide que par les bénévoles des Restos du Cœur.

D'un autre côté, il convient aussi de mettre l'accent sur les 15 tonnes de denrées qui devaient être achetées auprès de producteurs languedociens, mais qui ont finalement été importées d'autres régions. Ce chiffre demeure faible et peut être analysé comme une preuve de la capacité professionnelle des grossistes à remplir leur mission d'approvisionnement local. Néanmoins, il témoigne aussi du maintien des régulations non-territoriales. Lorsque les conditions climatiques ont généré une offre moins importante et/ou lorsque les prix d'achat des grossistes ont été jugés insuffisants par les producteurs, il n'a pas été envisageable de réduire l'offre pour les bénéficiaires. Les grossistes ont garanti l'approvisionnement par un recours à des achats dans d'autres régions. Ils ont répondu à la préoccupation première des Restos du Cœur : ne pas subir de difficultés d'approvisionnement compte tenu de leur engagement auprès des ménages en situation de précarité. Pour clore ce point, nous devons aussi souligner que les 100 tonnes visées par le dispositif expérimental ne représentent qu'une grosse moitié des fruits et légumes frais offerts par les Restos du Cœur de l'Hérault. Lors de la conception du dispositif, il avait en effet été choisi de ne pas y inclure 90 tonnes de denrées. Pour certaines, 16 tonnes d'oranges et clémentines, ce choix était justifié par l'absence de leur

production en Languedoc-Roussillon. Pour d'autres, 4 tonnes d'oignons et surtout 70 tonnes de pommes de terre, c'était un problème de prix. Il avait été anticipé qu'une production locale ne pourrait pas être trouvée compte tenu du prix d'achat des Restos du Cœur.

Sur ce dernier point également, l'expérimentation est marquée par le maintien des régulations existantes. Les prix payés aux grossistes sur ce marché local se devaient d'être équivalents aux prix bas négociés au niveau national avec les sociétés de distribution de fruits et légumes. Ce constat peut suggérer des regrets, au regard du projet fréquemment associé au « Manger local » d'une meilleure rémunération des producteurs, d'autant que la qualité des denrées s'est accrue avec leur relocalisation et que cela n'a donc pas été valorisé financièrement. Cependant, qu'il ait été possible d'atteindre cet objectif de prix bas suggère également que le recours à un approvisionnement local sans surcoût est possible, contrairement à ce que les discours sur l'élitisme des circuits courts laissent parfois entendre. De ce point de vue, comme du point de vue des faibles réorganisations du travail des Restos du Cœur, l'expérimentation a été un succès, succès lié à la conception adéquate du dispositif, mais aussi au travail et aux compétences des grossistes, nous allons maintenant le souligner.

4.2. Quelle régulation des circuits courts mis en œuvre ?

De nombreux travaux ont souligné la diversité d'organisation des circuits courts, non seulement entre leurs différents types (vente à la ferme, Amap, etc.), mais également au sein d'un type donné (hétérogénéité des magasins de producteurs, des systèmes de panier, etc.) (Chaffotte et Chiffolleau, 2007 ; Kneafsey *et al.*, 2008 ; Maréchal, 2008 ; Vincq *et al.*, 2010). À cet égard, les circuits courts décrits dans cet article sont caractérisés par une proximité géographique, mais aussi par la place centrale qu'occupent les intermédiaires dans leur régulation.

Ainsi, même si les deux grossistes concernés n'ont pas directement participé à la conception du dispositif, une fois celui-ci mis en œuvre, ce sont principalement eux qui ont organisé les échanges. Cela a eu des implications sur la nature des agriculteurs qui ont participé à l'expérimentation. Comme cela se passe fréquemment sur les MIN (Bernard de Raymond, 2010), les deux grossistes ont acheté en majorité à des producteurs avec qui ils avaient l'habitude de travailler et entretenaient des relations de confiance personnalisée. En outre, l'hypothèse, faite par les concepteurs du dispositif, d'une bonne connaissance de l'agriculture et des agriculteurs locaux par les grossistes s'est avérée exacte. Les grossistes ont globalement su acheter aux bons moments, lorsque les produits étaient disponibles abondamment et que les prix de marché étaient faibles (sans quoi les prix d'achat des grossistes, contraints par les prix d'achat des Restos du Cœur, n'auraient pas été acceptables pour les producteurs). Par exemple, le planning indicatif réalisé

par le responsable de l'entrepôt départemental avait initialement prévu la livraison de blette et de céleri branche en fin de campagne. Or, dès la première réunion avec les grossistes, début novembre, ces derniers ont alerté les Restos du Cœur du risque d'une telle commande en période de gel, d'autant que ces produits sont peu stockables. Ils l'ont alors avancée aux premières semaines de la campagne.

En comparaison des grossistes, les producteurs ont eu un moindre rôle dans l'expérimentation. Ils sont intervenus essentiellement comme des fournisseurs de denrées. Lorsque les chercheurs de l'INRA les ont contactés pour l'évaluation du dispositif, certains ne savaient pas qu'ils y participaient et beaucoup n'identifiaient aucunement la partie de leur production qui avait approvisionné les Restos du Cœur. Cette faible place est remarquable, les circuits courts étant souvent pensés comme une façon pour les producteurs de reprendre en main les conditions de commercialisation. Elle ne signifie cependant pas que les agriculteurs n'ont eu aucun poids dans la régulation. Tout d'abord, la capacité d'*exit*, d'acceptation ou de refus de vente aux grossistes, a permis des stratégies d'arbitrage. Par exemple, un grossiste nous a raconté qu'un producteur avait annulé au dernier moment une vente de deux tonnes de navet qu'il avait pourtant acceptée deux semaines auparavant. Ce dernier lui avait dit ne pas avoir assez de main-d'œuvre pour récolter un tel volume, mais selon le grossiste, il avait probablement trouvé meilleure offre ailleurs. Certains producteurs ont également profité de ce marché pour écouter une production de second choix (pommes et carottes de gros calibre, kiwis de petit calibre). Cette possibilité était ouverte dans l'appel d'offres, sous réserve que les livraisons aient un calibre unique. Il est alors à noter que seuls les plus gros fournisseurs ont été capables de suivre cette stratégie, les plus petits n'ayant pas suffisamment de produits de second choix pour en livrer en grande quantité. C'est notamment le cas d'un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) de 1 160 hectares, situé à Mauguio dans la périphérie de Montpellier, qui a fourni les 30 tonnes de carottes de la campagne, ce qui en fait le plus important fournisseur, en volumes, de l'expérimentation.

Ce circuit court est également remarquable en raison de l'absence de relation entre producteurs et consommateurs. Cela tient évidemment à la présence d'intermédiaires, d'autant plus importante si l'on considère les grossistes mais aussi l'entrepôt et les centres de distribution des Restos du Cœur. Néanmoins, il aurait été imaginable de développer des dispositifs visant spécifiquement à rendre visibles les producteurs et l'origine locale des produits (panneaux d'information, rencontres...). Cela n'a pas eu lieu. De même, les bénévoles des centres étaient majoritairement au courant de l'expérimentation en cours, mais le fait qu'ils n'aient pas été impliqués dans son organisation ne leur a sans doute pas permis d'en parler aisément. *A fortiori*, nous pouvons souligner que les usagers n'ont pas pris part à sa conception ni à sa mise en œuvre. Ce constat peut être considéré comme une insuffisance, surtout si l'on pense qu'une telle expérimentation aurait dû rétablir du lien et du dialogue entre producteurs et mangeurs. Il convient cependant de saisir qu'un

tel bénéfice n'était pas attendu par la plupart des parties prenantes du projet, qu'il s'agisse des bénévoles des Restos du Cœur, de la direction du MIN ou des grossistes.

L'expérimentation a également été instructive au regard des enjeux de transparence dans la formation des chaînes de valeur. L'évaluation menée par les chercheurs de l'INRA n'a en effet pas pu être complète. Les prix payés par les Restos du Cœur, calqués sur les prix d'achat nationaux, ont été connus dès le début de la campagne. En revanche, les grossistes, en accord avec les gestionnaires du MIN, n'ont pas intégralement transmis les données concernant leurs conditions d'achat aux producteurs (prix, modalités de livraison). Certaines informations ont été ponctuellement recueillies, mais aucune étude ni discussion systématique n'a pu être engagée sur le sujet. Cela se comprend d'ailleurs, tant ces informations sont au cœur du travail des grossistes et tant leur pleine transparence altérerait leur pouvoir au sein des circuits de commercialisation.

Au final, il est possible de caractériser les circuits courts de cette expérimentation comme étant marquée par une régulation « commune » mais « non conjointe » (Le Velly et Bréchet, 2011) : le bon fonctionnement du marché a dépendu d'ajustements majoritairement assurés par les grossistes ; il n'y a pas eu d'efforts impliquant l'ensemble des acteurs du marché pour définir les régulations les concernant. À cet égard, la chercheure de l'INRA a souvent regretté, notamment dans son rapport d'évaluation, les réticences de la direction du MIN à impliquer davantage les producteurs dans l'élaboration du dispositif. Selon elle, cela aurait permis d'engager un dialogue sur la gamme des denrées livrables et les responsabilités de chacun, sans pour autant nuire au travail des grossistes. D'un autre côté, il n'est pas évident que les producteurs concernés aient été désireux de prendre davantage part à l'organisation de l'approvisionnement. Les échanges réalisés avec eux lors du suivi de l'expérimentation laisseraient plutôt penser le contraire. Au moins que leur peu d'empressement ne résulte de l'histoire du dispositif. Selon une perspective établissant que les intérêts et les identités se définissent aussi dans le cours de l'action (Reynaud et Richebé, 2007), il n'est pas absurde de penser que certains producteurs auraient trouvé un intérêt à prendre part au pilotage du projet s'ils y avaient été associés en amont.

Conclusion

L'expérimentation décrite dans cet article a mis à l'épreuve la pertinence et la possibilité d'une relocalisation des approvisionnements dans le secteur de l'aide alimentaire. Elle a été riche d'enseignements. Notre démarche de recherche-intervention nous a tout d'abord permis de rendre compte des bénéfices attribués, dans l'action, à cette relocalisation, mais aussi des réticences manifestées à son égard. Ainsi, si l'accroissement de la fraîcheur des marchandises a constitué un point de convergence des différents promoteurs

du projet, l'établissement d'un dialogue entre agriculteurs, opérateurs et usagers de l'aide alimentaire n'a clairement pas été une priorité. Cette expérimentation montre ensuite que même si elles n'entraînent pas toute créativité, le poids des régulations existantes se doit d'être pris en compte pour décrire les processus d'innovation. Les logiques d'organisation des Restos du Cœur, similaires à celles de la grande distribution, ont limité l'espace des possibles. L'expérimentation donne finalement à voir une hybridation entre des régulations territoriales innovantes et des régulations préexistantes marquées par la persistance de prix bas, une relative homogénéité des produits et une intermédiation commerciale. En cela, elle confirme l'impératif, aujourd'hui largement affirmé dans la littérature, de ne pas penser les « systèmes alimentaires alternatifs » comme radicalement en rupture avec les systèmes « conventionnels », mais plutôt comme le lieu d'hybridations entre des régulations alternatives et des régulations conventionnelles (Hinrichs, 2003 ; Kneafsey *et al.*, 2008 ; Le Velly et Bréchet, 2011). Dans cette perspective, les transformations de régulation opérées dans le cas étudié pourront être considérées de faible ampleur, en comparaison par exemple de celles observables lorsque des consommateurs choisissent de « sortir du supermarché » pour se tourner vers des groupements d'achat (Brunori *et al.*, 2012). Mais, il convient aussi de garder en mémoire les innovations tout de même réalisées, dans un contexte qui ne leur était pas pleinement favorable, et de les envisager comme la première étape d'une série de possibles évolutions à venir. De même, on peut se demander s'il convient encore de parler de circuit court pour qualifier le dispositif expérimental mis en œuvre. Nous n'avons pas procédé nous-mêmes à un tel jugement, préférant conserver une définition très ouverte des circuits courts, qui invite à travailler sur leur hétérogénéité, mais nous pensons avoir donné dans l'ensemble des pièces du dossier pour que chacun puisse se faire son opinion.

Pour conclure, nous souhaitons souligner que cette enquête s'inscrit également à un croisement de deux ensembles de recherches jusqu'ici peu connectées, celles sur les circuits courts et celles sur l'aide alimentaire, et qu'elle suggère des questions aux unes et aux autres. Elle invite tout d'abord à s'intéresser, plus que cela n'a été le cas dans les premiers travaux sur le sujet, au rôle des intermédiaires dans les circuits courts.⁶ Ces intermédiaires peuvent être des sociétés commerciales dans des systèmes de panier, des grossistes et distributeurs pour l'approvisionnement de la restauration collective, des grandes surfaces désireuses de proposer une gamme de produits locaux, etc. Dans toutes ces configurations, il y a un enjeu fort de compréhension des effets de l'intermédiation. Cet article le montre, des questions se posent bien entendu en termes de répartition des tâches et de partage de la valeur, mais aussi dans la définition des contraintes et des marges de manœuvre : accepter

⁶ Pour juger du chemin parcouru sur ce point, il est significatif de comparer les contributions réunies dans Maréchal (2008) et dans Prigent-Simonin et Hérault-Fournier (2012).

des intermédiaires, c'est aussi risquer de perdre du pouvoir de régulation. De même, si les recherches en sciences sociales sur l'aide alimentaire existent, elles ont surtout abordé cette question sous l'angle des politiques publiques (par exemple, pour les États-Unis, Allen, 1999), de l'alimentation des bénéficiaires (César, 2007), de l'engagement des bénévoles et leur rapport aux usagers (Retière, 2002 ; Ughetto et Combes, 2010 ; Cary et Roi, 2013). Notre recherche, en entrant par le lien aux circuits courts, amène à s'interroger sur la combinaison de circuits de ressources et de marchandises qui constituent l'aide alimentaire. Rares sont les enquêtes qui en rendent compte de façon approfondie.⁷ Cette question mériterait selon nous plus d'attention, au vu du poids économique et du rôle social de l'aide alimentaire, mais aussi de la diversité et de la complexité matérielle et symbolique (Zelizer, 2012) des flux qui la composent.

Références

- Allen P. (1999) Reweaving the food security safety net: Mediating entitlement and entrepreneurship, *Agriculture and Human Values* 16(2), 117-129.
- Allen P., Hinrichs C. C. (2007) Buying into "Buy Local": Engagements of United States Local Food Initiatives, in : *Alternative food geographies: Representation and practice*, Maye D., Holloway L., Kneafsey M. (eds.), Bingley, Emerald, 255-272.
- Bellin-Lestienne C., Dauphin A. G., Castetbon K., Darmon N. (2005) *E3A : Enquête auprès des Associations d'Aide Alimentaire. Synthèse des principaux résultats*, Paris, Direction Générale de la Santé, 5 p.
- Bellin-Lestienne C., Deschamps V., Noukpoapé A., Hercberg S., Castetbon K. (2007) *Alimentation et état nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire – Étude Abena, 2004–2005*, Saint-Maurice, Institut de veille sanitaire, Université de Paris 13, Conservatoire national des arts et métiers, 78 p.
- Bernard de Raymond, A. (2010) Dispositifs d'intermédiation marchande et politique des marchés. La modernisation du marché des fruits et légumes en France, 1950-1980, *Sociologie du travail* 52(1), 1-20.
- Birlouez E. (2009) *Impacts de la mise à disposition de fruits et de légumes frais auprès de populations ayant recours à l'aide alimentaire*. Paris, Episteme, 91 p.
- Bréchet J.-P., Desreumaux A. (2005) Le projet au fondement de l'action collective, *Sociologies Pratiques* 10, 123-136.

⁷ Pour des premiers éléments, voir Le Crom et Retière, 2003. On peut aussi se référer à trois rapports publics abordant cette question : Dieuleveux *et al.*, 2008 ; Cour des comptes, 2009 ; Conseil national de l'alimentation, 2012.

- Brunori G., Rossi A., Guidi F. (2010) On the new social relations around and beyond Food. Analysing consumers' role and action in Gruppi di Acquisto Solidale (Solidarity Purchasing Groups), *Sociologia Ruralis* 52(1), 1-30.
- Caillavet F., Darmon N., Lhuissier A., Régnier F. (2006) L'alimentation des populations défavorisées en France. Synthèse des travaux dans les domaines économique, sociologique et nutritionnel, in : *Les travaux de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale 2005-2006*, Paris, La documentation française, 279-322.
- Cary P., Roi C.-S. (2013) L'assistance entre charité et soupçon. Sur la distribution alimentaire dans une petite ville du nord de la France, *Revue du MAUSS*, 41, 327-346.
- César C. (2007) *Comportements alimentaires et situations de pauvreté. Aspects socio-anthropologiques de l'alimentation des personnes recourant à l'aide alimentaire en France - Étude Abena, 2004–2005*, Saint-Maurice, Institut de veille sanitaire, Université de Paris 13, Conservatoire national des arts et métiers, 108 p.
- Chaffotte L., Chiffolleau Y. (2007) Vente directe et circuits courts: évaluations, définitions et typologie, *Les Cahiers de l'Observatoire CROC*, 1, URL : <http://www.psdr-coxinel.fr/spip.php?rubrique10>
- Chiffolleau Y., Paturel D. (2010) Circuits courts et aide alimentaire : construire l'équité sociale, *Colloque national circuits courts alimentaires*, Réseau Rural Français, 5 et 6 mai, AgroParisTech, Paris.
- Conseil national de l'alimentation (2012) *Aide alimentaire et accès à l'alimentation des populations démunies en France*, Paris, CNA, avis n° 72, 131 p.
- Cour des comptes (2009) *Communication d'un rapport sur les circuits et mécanismes financiers concourant à l'aide alimentaire en France*, Paris, Cour des comptes, PA56155, 56 p.
- Crozier M., Friedberg E. (1977) *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil, 500 p.
- Darmon N. (2008) Recommandations pour un colis d'aide alimentaire équilibré, *Information Diététique*, 4, 26-31.
- David A. (2000) La recherche-intervention, cadre général pour la recherche en management ? in : *Les nouvelles fondations des sciences de gestion*, David A., Hatchuel A., Laufer R. (eds.), Paris, Vuibert, FNEGE, 193-213.
- Desage F., Godard J. (2005) Désenchantement idéologique et réenchantement mythique des politiques locales, *Revue française de science politique*, 55(4), 633-661.

- Dieuleveux T., Helleisen A.-M., Puydebois C., Roussel F. (2008) *Evaluation du programme européen d'aide aux plus démunis et de l'organisation de l'aide alimentaire française*, Paris, Inspection Générale des Affaires Sociales, Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux, 49 p.
- DuPuis M., Goodman D. (2005) Should we go "Home" to eat? Towards a reflexive politics in localism, *Journal of Rural Studies*, 21(3), 359-371.
- Duran P., Thoenig J.-C. (1996) L'État et la gestion publique territoriale, *Revue française de science politique*, 46(4), 580-623.
- Durbiano C. (1996) Les MIN provençaux face à l'évolution de la filière des fruits et légumes, *Méditerranée*, 83(1-2), 7-17.
- Fattet M., Paturel D. (2012) *Rapport d'évaluation dispositif expérimental. Approvisionnement en fruits et légumes du Languedoc-Roussillon pour l'association départementale des Restaurants du Cœur*, Montpellier, UMR Innovation, Mercadis, Restos du Cœur, 42 p.
- Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (2011) *Circuits de proximité à dimension sociale en Agriculture Biologique*, Paris, FNAB, 78 p.
- Friedberg E. (1993) *Le pouvoir et la règle. Dynamiques de l'action organisée*, Paris, Seuil, 404 p.
- Gaigi H., Bonnefille P., Cabot N., Darmon N. (2010) Étude AIDA FEL : Les fruits et légumes des « Jardins de la Méditerranée » dans le circuit de l'aide alimentaire, *Nutrition clinique et métabolisme*, 24(S1), 64-65.
- Hernandez S., Messaoudène L. (2010) La territorialisation de la politique alimentaire française : le regard des acteurs publics sur la gouvernance du PNNS, *Management & Avenir*, 35(5), 235-253.
- Hinrichs C.C., 2003. The practice and politics of food system localization, *Journal of rural studies*, 19(1), 33-45.
- Holloway L., Kneafsey M. (2000) Reading the space of the farmers' market: A case study from the United Kingdom, *Sociologia Ruralis*, 40(3), 285-299.
- Kirwan J. (2004) Alternative strategies in the UK agro-food system: Interrogating the alterity of farmers' markets, *Sociologia Ruralis*, 44(4), 395-415.
- Kneafsey M.R., Cox R., Holloway L., Dowler E., Venn L., Tuomainen, H. (2008) *Reconnecting consumers, producers and food. Exploring alternatives*, Berg, Oxford, UK, 224 p.
- Le Crom J.-P., Retière J.-N. (2003) Nourrir les pauvres : assister et/ou entreprendre ? in : *Les associations entre bénévolat et logique d'entreprise*, Prouteau L. (ed.), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 67-84.
- Le Velly R. (2012) *Sociologie du marché*, Paris, La découverte, 128 p.

- Le Velly R., Bréchet J.-P. (2011) Le marché comme rencontre d'activités de régulation. Initiatives et innovations dans l'approvisionnement bio et local de la restauration collective, *Sociologie du travail*, 53(4), 478-492.
- Maréchal G. (éd.) (2008) *Les circuits courts alimentaires. Bien manger dans les territoires*, Dijon, Educagri, collection « Références », 213 p.
- Mercadis (2012) *Approvisionnement en fruits et légumes locaux des bénéficiaires de l'Association départementale des Restaurants du cœur (Hérault). Bilan de l'expérimentation – Campagne 2011/2012 –*, Mercadis, Montpellier, 8 p.
- Merle A., Piotrowski, M. (2012) Consommer des produits alimentaires locaux : comment et pourquoi ?, *Décisions marketing*, 67, 37-48.
- Paturel D. (2008) L'implication au cœur d'un processus de recherche, *Pensée plurielle*, 19(3), 51-61.
- Paturel D. (2010) Circuits courts et équité sociale, *Revue Économique et Sociale*, 68(4), 61-70.
- Paturel D., Demarque F. (2011) *Approvisionnement local pour les Restaurants du Cœur de l'Hérault*, Montpellier, INRA, DRAAF, 25 p.
- Prigent-Simonin A.-H., Hérault-Fournier C. (éds) (2012) *Au plus près de l'assiette. Pérenniser les circuits courts alimentaires*, Versailles-Dijon, Quaé-Educagri, 261 p.
- Réseau Rural Français (2011) *Circuits courts et cohésion sociale. Capitalisation et analyse d'expériences conduites sur les territoires ruraux et périurbains*, Paris, Réseau Rural Français, Celavar, INRA, 40 p.
- Restos du Cœur (2012) *Rapport annuel 2011/2012*, Paris, Les restos du Cœur, 100 p.
- Retière J.-N. (2002) Vivre sa foi, nourrir les pauvres. Sociohistoire de l'aide alimentaire confessionnelle à Nantes des années trente à nos jours, *Genèses*, 48(3), 4-29.
- Reynaud J.-D. (1997) *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale* (3^e édition), Paris, Armand Colin, collection « U-sociologie », 348 p.
- Reynaud J.-D., Richebé N. (2007) Règles, conventions et valeurs. Plaidoyer pour la normativité ordinaire, *Revue française de sociologie*, 48(1), 3-36.
- Terssac de G. (Ed.) (2003) *La théorie de la régulation sociale de Jean-Daniel Reynaud. Débats et prolongements*, Paris, La Découverte, collection « Recherches », 448 p.
- Ughetto P., Combes M.-C. (2010) Entre les valeurs associatives et la professionnalisation : le travail, un chaînon manquant ? *Socio-logos*, 5, <http://socio-logos.revues.org/2462>.

- Vinck D. (1999) Les objets intermédiaires dans les réseaux de coopération scientifique. Contribution à la prise en compte des objets dans les dynamiques sociales, *Revue française de sociologie* 40(2), 385-414.
- Vincq J.-L., Mondy B., Fontorbes J.-P. (2010) La construction de la qualité fiable dans les réseaux alimentaires de proximité, *Économie rurale*, 318-319, 5-19.
- Zelizer V. A. (2012) How I became a relational economic sociologist and what does that mean?, *Politics & Society*, 40(2), 145-174.